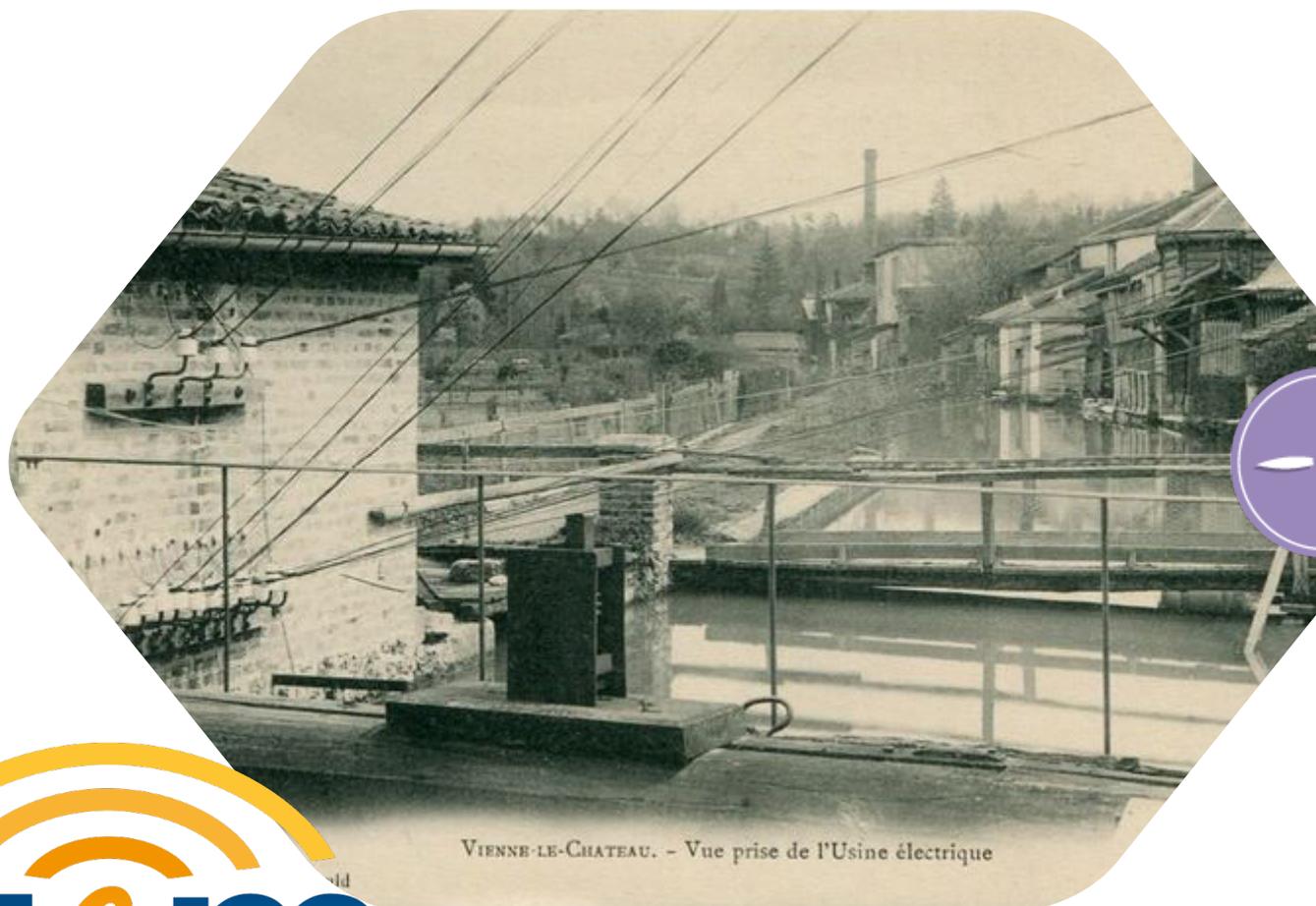


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018

au titre de l'année 2017



SOMMAIRE

UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année
VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
L'organisation syndicale
Les agents du Syndicat

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes
Les dépenses
Les travaux
Le patrimoine de la Concession
Les abonnés de la Concession
La qualité et la continuité de fourniture
La valeur de la Concession

COMPÉTENCE GAZ

La compétence
Les chiffres clés de la concession SIEM

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence
Les moyens financiers
La maintenance
Les travaux neufs
Le programme de remplacement des luminaires « Ballon Fluo »

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La compétence
Les moyens financiers
Les travaux de Montée en Débit (MED)

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT
Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
Le conseil et l'information des consommateurs
Les Groupements d'achats

LES CHIFFRES 2017

1 720	courriers envoyés
7	réunions de CLÉ
4	newsletters envoyées
2	rapports de contrôle
1	Bilan d'activités

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2017 marque un tournant. Avec les modifications des intercommunalités marnaises, **le SIEM accueille un nouvel adhérent** en remplacement de 143 communes : **la Communauté Urbaine (CU) du Grand Reims**. Je renouvelle mes souhaits de bienvenue à la CU et à nos 30 membres du Comité qui la représentent. Je remercie également les 60 membres du Comité Syndical installés en mai 2017 qui, une nouvelle fois, m'ont accordé leur confiance à la présidence du Syndicat.

Cette année encore, les travaux sur le réseau électrique ont atteint **un investissement élevé de plus de 15,5 millions d'euros**. En 10 ans, ce sont plus de **150 millions d'euros qui ont été investis pour participer au maintien d'un réseau de distribution publique d'électricité en bon état**. 47 opérations de travaux supplémentaires ont été réalisées par rapport à 2016. Tous ces chantiers ne se concrétiseraient pas sans la volonté des Maires des communes marnaises et des Président(e)s d'intercommunalités de développer, de sécuriser et d'embellir leur territoire.

Les investissements conjoints d'ENEDIS et du Syndicat permettent de distribuer une électricité de très bonne qualité à tous les abonnés marnais. C'est un atout majeur pour le développement économique du département et l'implantation de grandes entreprises.

Les relations entre le concessionnaire ENEDIS « au local » et l'autorité concédante sont bonnes et nous faisons en sorte d'entretenir ces liens afin de continuer à travailler ensemble pour nos abonnés. Bien sûr, tout n'est pas toujours rose et les décisions d'ENEDIS prises au national ne sont pas évidentes à gérer et viennent souvent déposer quelques grains de sable dans nos rouages. Peu importe, des solutions existent et le dialogue entre nos 2 structures se conclut sur des dénouements souvent positifs.

Depuis quelques mois, **le SIEM est sollicité pour répondre aux questions épineuses sur le dossier (très) sensible « LINKY »**, le compteur communicant déployé par ENEDIS conformément à la législation française et européenne. Des éléments de réponses vous seront transmis prochainement. Les équipes d'ENEDIS y sont préparées et sont aussi disposées que le SIEM à vous expliquer son fonctionnement, ses avantages et la réglementation y afférent.

Les affaires du SIEM vont bon train. **Les retours positifs sur nos attributions donnent l'engouement nécessaire pour avancer.**

Parce qu'il faut savoir passer à autre chose, nous regardons la compétence Aménagement Numérique s'éteindre doucement avec la fin des travaux de Montée en Débit. Cette dernière laisse place à d'autres compétences et d'autres projets d'envergure que nous nous ferons un plaisir de vous présenter en 2018 et 2019.

Je vous laisse découvrir ce rapport qui résume l'année 2017.

N'oubliez pas que le SIEM vous accompagne au quotidien et que ses agents se tiennent à votre disposition.

Bonne lecture !

Pascal DESAUTELS
Président du SIEM depuis 2008



UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année

2017

17 février 2017
Assemblée Générale
du SIEM

du 24 au 28 avril 2017
Réunions des Commissions
Locales d'Énergies (CLÉ) -
réélection des délégués
du Comité Syndical

4 mai 2017
Comité Syndical - Election
du Président, des Vices
Présidents, des membres
du Bureau Syndical et des
commissions



10 juillet 2017
Présentation du CRAC*¹
2016 du service public
de la distribution
d'électricité par ENEDIS
et EDF

1er et 2 septembre 2017
Carrefour des élus
de la Foire de
Châlons-en-Champagne



16 et 17 septembre 2017
Ouverture du Château du Marché pour
les Journées Européennes du Patrimoine.
Exposition sur l'évolution des compteurs
électriques et gaz



3 octobre 2017
Présentation du CRAC*¹
2016 du service public
de la distribution
de gaz par GRDF

6 octobre 2017
Attribution du marché de
travaux d'électrification,
d'éclairage public et de
télécommunication.

19 octobre 2017
Attribution du marché de
fourniture d'électricité
des sites des membres du
Groupement de commandes
à Direct Energie



*1 CRAC : Compte-Rendu d'Activités du Concessionnaire

UNE ANNÉE AU SIEM

VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

Créé le 24 décembre 1948, le **SIEM est né de la volonté des communes** de se regrouper au sein d'une structure commune et performante pour défendre leurs intérêts face au Concessionnaire nouvellement unifié : EDF-GDF (créé en 1946 suite à la loi de nationalisation des entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz).

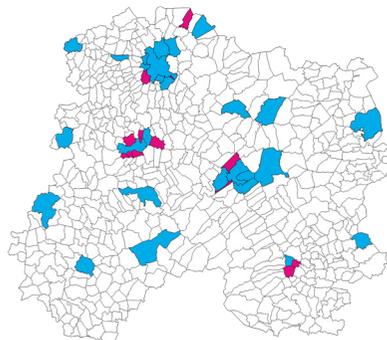
Par délégation des communes, le SIEM est le propriétaire du réseau électrique Basse et Haute Tension de type A* (BT et HTA). Son patrimoine commence aux postes source transformant l'électricité transportée par les lignes Très Haute Tension (THT) en un courant de 20 000 volts et se termine aux compteurs des abonnés.



Le SIEM, **autorité concédante**, a délégué sa mission de distribution publique d'électricité à ENEDIS (anciennement ERDF). Il utilise le patrimoine du SIEM pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés. Ce dernier, appelé concessionnaire, doit distribuer une énergie de qualité aux abonnés, entretenir le réseau électrique et rendre compte de son activité au SIEM.

Le SIEM et ENEDIS partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau conformément au Cahier des Charges de Concession (CCC) signé en 1993. Sauf exception, le SIEM intervient dans le milieu rural et ENEDIS en zone urbaine.

Suite à l'arrêté préfectoral établi le 30 septembre 2014 et portant à 39 le nombre de communes urbaines au sens de la distribution publique d'électricité, le SIEM et ENEDIS se sont mis d'accord et ont signé un avenant au CCC pour que les communes de BAZANCOURT et de BEZANNES, bien que rurales, relèvent du régime urbain pour la maîtrise des travaux.



- 27 communes urbaines au sens de l'INSEE (+ de 2 000 habitants)
- 14 communes rurales à statut urbain
- 576 communes rurales

* Haute Tension de type A : lignes électriques de 15 000 à 20 000 volts

Modifications statutaires

Avec la naissance de la Communauté Urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017, il était nécessaire pour le SIEM de mettre en conformité ses statuts avec la nouvelle représentativité des territoires au sein du syndicat (*voir page suivante*). Cette refonte statutaire a permis d'optimiser les compétences du SIEM.

6 attributions maintenues :

- **Electricité** : le SIEM est historiquement l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur son territoire. Il est également le propriétaire du réseau électrique.
- **Gaz** : le syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire des communes lui ayant transféré la compétence.
- **Eclairage Public** : le SIEM peut, par transfert de compétence, gérer l'entretien du réseau d'éclairage public et participer aux investissements.
- **Bornes de charges** : le syndicat crée, entretient et exploite les infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- **Energies Renouvelables** : le SIEM contribue au développement des énergies renouvelables sur son territoire.
- **Système d'Informations Géographiques** : le syndicat propose l'intégration et la gestion des données géographiques et alphanumériques des membres qui en font la demande. Il met à jour les fonds de plan.

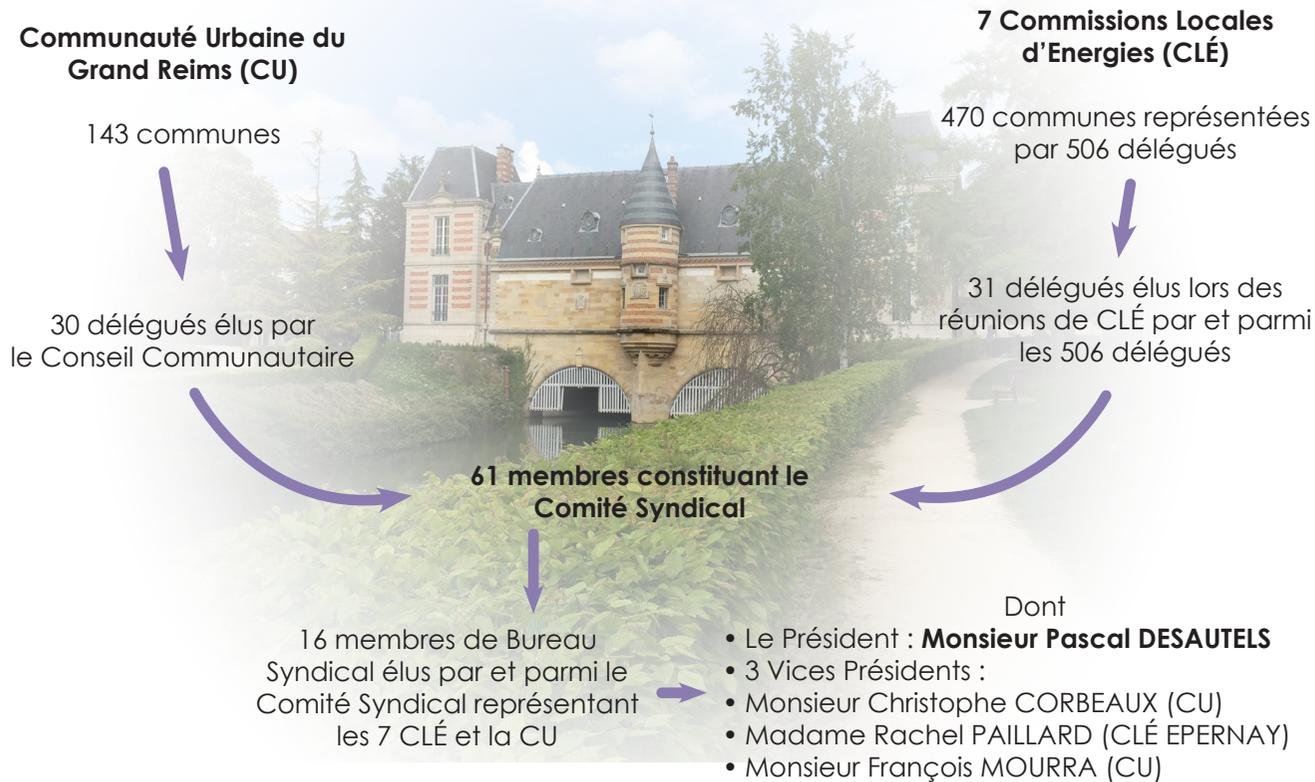
4 compétences supplémentaires :

- Création et exploitation d'un **réseau de chaleur ou de froid**.
- Création et exploitation d'**infrastructures de recharge pour véhicules au gaz** (GNV).
- Mise en oeuvre des actions et opérations de **développement des énergies renouvelables notamment la méthanisation**.
- Accompagnement, réalisation ou participation à la réalisation de **schéma énergétique territorial et/ou planification énergétique du territoire** tels que les PCAET (Plan Climat, Air, Energie Territorial), TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)...

UNE ANNÉE AU SIEM

L'organisation syndicale

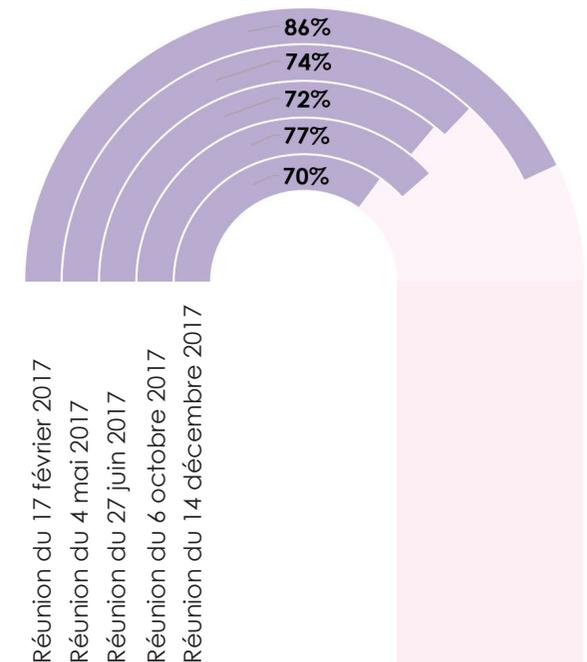
En 2017, l'organisation syndicale a été modifiée. Le nombre des représentants du SIEM au niveau local est passé de 686 délégués jusqu'en 2016 à 536 délégués à compter de 2017.



Les Commissions :

- Contrôle / Cahier des Charges : 5 membres
- Travaux / Programmation : 6 membres
- Finances / Budget : 4 membres
- Commission d'Appels d'Offres : 6 membres
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 9 membres dont 3 du Comité
- Commission Consultative Paritaire de l'Énergie : 30 membres dont 15 membres du Comité
- Commission Téléphonie Mobile : 5 membres
- Commission Communication : 5 membres

Taux de membres présents lors des réunions de Comité Syndical



LES CHIFFRES 2017

3	5	81
Réunions du Bureau	Réunions du Comité	Délibérations prises

UNE ANNÉE AU SIEM

Les agents du Syndicat

Jean-Yves LACAUGIRAUD
Directeur du SIEM
Agent assermenté au Contrôle de Concession

PÔLE ÉTUDES & TRAVAUX

Techniciens :

Sylvain HAGRY
Sylvain KOKEL
Florence SEVESTRE

Assistantes :

Chantal FERRÉ
Véronique FISCHER
Sylvie MAS

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC & TRAVAUX

Techniciens :

Julien BATALLA
Guillaume ROBIN

Secrétaire :

Céline LECARPENTIER

Système d'Informations

Géographiques (SIG) :

Alison SOUDANT

PÔLE COMPTABILITÉ & RESSOURCES HUMAINES

Responsable :

Sophie FERNEZ

Lydie SERVAIS

Aurélie SOUCAT

Karine TOURNEUR

PÔLE CONTRÔLE DE CONCESSION

Marie-Ange DERVIN

PÔLE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Cécile KAZZIHA

PÔLE ACCUEIL SECRETARIAT DE DIRECTION

Cécile REDOIS

PÔLE COMMUNICATION, CCSP & GROUPEMENTS D'ACHATS

Emeline LEGER

En 2017, le SIEM est composé de 19 agents dont 63 % sont issus de la filière administrative et 37 % de la filière technique.

Répartition des agents par tranche d'âges



COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les Recettes

Chaque année, le SIEM perçoit les ressources nécessaires à son activité versées par :

- **ENEDIS** : les redevances de concession pour l'utilisation du réseau d'électricité, les participations aux programmes de travaux (article 8 du Cahier des Charges de Concession et la Part Couverte sur le Tarif pour les extensions de réseau) ;
- **GRDF** : la redevance pour le contrôle de concession versée uniquement pour les communes ayant transféré la compétence au syndicat ;
- **les fournisseurs d'électricité** : chacun reverse au SIEM la taxe collectée sur les consommations d'électricité de leurs clients habitant dans les communes marnaises de moins de 2 000 habitants ;
- **le FACÉ** : le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer subventionne certaines opérations de travaux éligibles.
- **les Collectivités et les particuliers** : ils participent au financement des opérations de travaux sur leur commune ou pour leur compte personnel (extension pour les particuliers).

Toutes ces recettes sont prioritairement réinvesties dans le financement des travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux abonnés marnais.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Taxe sur l'électricité (versement du 3ème trimestre 2016 en 2017 au lieu de décembre 2016)	7 423 372,03 €	Subventions FACÉ*1	617 920,95 €
Redevances	4 851 287,33 €	Participations ENEDIS (Article 8 CCC*2 + PCT*3)	1 363 097,95 €
ENEDIS - Redevance de Fonctionnement (R1)	709 670,03 €	Participations des Collectivités et des Tiers	2 728 819,90 €
ENEDIS - Redevance d'Investissement (R2)	4 126 701,80 €		
GRDF - Redevance de Fonctionnement (R1)	14 915,50 €		
Autres recettes	88 585,55 €	Récupération de TVA	2 416 880,88 €
Excédent de Fonctionnement 2015	3 160 097,72 €	Autres recettes	86 186,01 €
TOTAL des recettes de Fonctionnement	15 523 342,63 €	TOTAL des recettes d'Investissement	7 213 005,69 €
TOTAL DES RECETTES		22 736 348,32 €	

Evolution des recettes sur 5 ans (depuis 2013)



LES CHIFFRES 2017

618	titres
2 736 348,32 €	perçus
1 717	mandats
8 337 155,47 €	mandatés

*1 CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides des Collectivités pour l'Électrification rurale

*2 CCC : Cahier des Charges de Concession

*3 PCT : Part Couverte par le Tarif

COMPÉTENCE ELECTRICITÉ

Les Dépenses

Le SIEM investit 77 % de ses recettes pour l'amélioration de son réseau de distribution et son accès à tous les demandeurs.

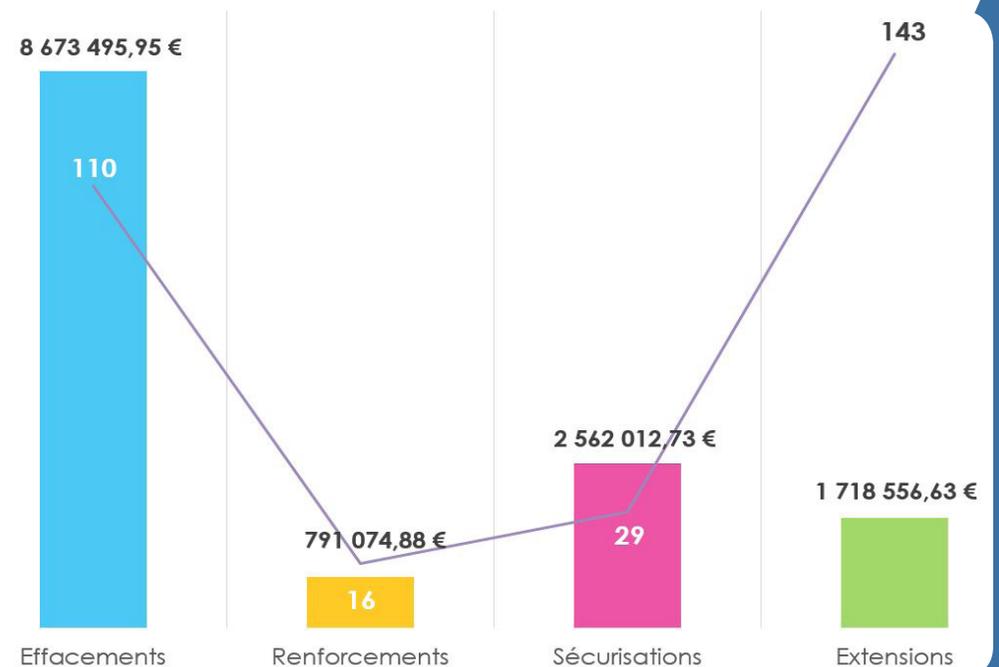
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Charges générales	247 642,32 €	Travaux sur le réseau	15 777 224,27 €
Charges de personnel	747 984,15 €	Autres Investissements	96 361,66 €
Autres charges	40 902,92 €	Autres (remboursements participations)	151 040,15 €
Subvention d'équilibre vers les budgets annexes	1 276 000,00 €		
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	2 312 529,39 €	TOTAL des dépenses d'Investissement	16 024 626,08 €
TOTAL DES DÉPENSES		18 337 155,47 €	

298 opérations de travaux ont été terminées en 2017.

Evolution du nombre d'opérations de travaux depuis 2013



Volume de travaux (€) en 2017 et nombre d'opérations



COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les travaux

Depuis 1993, la politique syndicale s'est portée sur la mise en souterrain des réseaux BT et HTA afin de les sécuriser face aux aléas climatiques, de les moderniser et d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée jusqu'aux abonnés. Voici quelques exemples de réalisations en 2017 :

Effacement en milieu rural

MATOUQUES « Rue des Juifs »

475 mètres de réseau déposés

475 mètres de réseau posés

Coût de l'opération : 122 030,21 € HT



AVANT



APRÈS

Effacement en milieu urbain

SAINT MEMMIE « Rue du Moulin à Vent »

283 mètres de réseau déposés

283 mètres de réseau posés

Coût de l'opération : 102 561,59 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ELECTRICITÉ



AVANT



APRÈS

Suppression de fils nus **BANNES** « Rue des Courtieux »

1 677 mètres de réseau déposés
dont 1 140 mètres de fils nus
2 153 mètres de réseau souterrain posés
Coût de l'opération : 435 404,21 € HT

Renforcement **COOLE** « Poste Grande Rue »

692 mètres de réseau déposés
804 mètres de réseau souterrain posés
Coût de l'opération : 116 889,26 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Données ENEDIS

Le Patrimoine de la Concession (au 31 décembre 2017)



Le réseau Haute Tension de type A (HTA) :

6 760 km de réseau dont :

- 3 452 km de réseau souterrain
- 24 km de réseau aérien torsadé
- 3 284 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau HTA :
51,1 %
+2 point par rapport à 2016



Le réseau Basse Tension (BT) :

4 864 km de réseau dont :

- 3 330 km de réseau souterrain
- 1 250 km de réseau aérien torsadé
- 284 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau BT :
68,5 %
+1,1 point par rapport à 2016

Les postes de transformation HTA/BT :

5 839 postes de transformation dont :

- 1 353 postes sur poteau (H61)
- 177 postes cabine haute
- 661 postes cabine basse
- 3 648 postes préfabriqués

Répartis de la façon suivante :

- 2 221 postes en zone urbaine
- 3 618 postes en zone rurale

Sur la concession marnaise, le déploiement du compteur communicant **LINKY** a démarré le 1^{er} décembre 2015.



LES CHIFFRES 2017

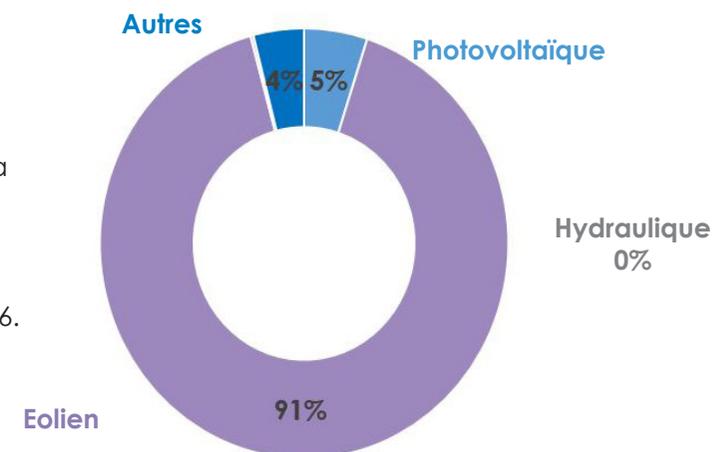
130 911	115 650	2 790	67
compteurs LINKY posés	compteurs ouverts aux services	comptes clients ouverts	communes concernées par le déploiement

Les Abonnés de la Concession

Les producteurs dits « clients en injection »

	Nombre de Producteurs		MWh installés	
	2016	2017	2016	2017
Photovoltaïque	2 470	2 616	42	45
Eolien	79	89	741	816
Hydraulique	12	12	2	2
Autres (Biomasse, Biogaz, Cogénérations)	125	15	43	36
Total	2 576	2 732	828	899

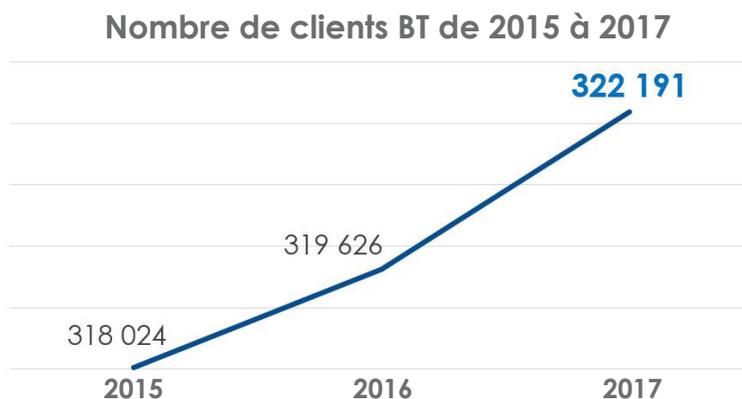
Part en % des puissances de production installées en 2017



En 2017, avec 156 producteurs supplémentaires (+ 6 %), la puissance installée passe de 828 MWh à 899 MWh soit une augmentation de **+8,5 %** par rapport à 2016.

Les usagers dits « clients en soutirage »

En 2016, la concession marnaise compte **322 191** abonnés ayant un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kva. Soit une augmentation de **+ 0,8 %** du nombre de clients.



Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les clients sont libres de choisir leur fournisseur d'énergie.

Pour **les particuliers et les petits professionnels** (puissance de compteur inférieure ou égale à 36 kva) deux offres cohabitent :

- le Tarif Réglementé de Vente (TRV) régulé par les pouvoirs publics et proposé uniquement par EDF sous la dénomination « Tarif Bleu »,
- les offres de marché proposées par tous les fournisseurs y compris EDF.

Les professionnels (compteur d'une puissance comprise entre 36 et 250 kva), depuis le 1^{er} janvier 2016, ne peuvent souscrire qu'aux offres de marché (sauf exception).

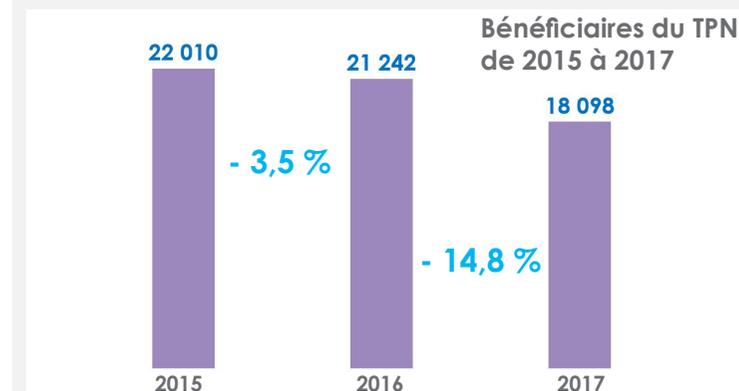
	TRV	Offre de marché	Variation des contrats en offre de marché par rapport à 2016	TOTAL
Contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 kva	240 364	77 672	+ 25,9 %	318 036
Contrat d'une puissance supérieure à 36 kva	66	4 089	+ 2,25 %	4 155
TOTAL	240 430	81 761	+ 24 %	322 191
Part en %	74 %	26 %		100 %

Précarité énergétique et concession

Dans le cadre du contrat de concession, EDF doit transmettre au SIEM les informations relatives à la fourniture des abonnés au **Tarif Réglementé de Vente (TRV)**, soit pour cette partie « précarité énergétique » les données relatives au **Tarif Bleu**.

Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

Les titulaires des contrats d'électricité bénéficiaires de l'Aide pour une Complémentaire Santé, de la Couverture Maladie Universelle ou ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 2 157 € / part sont tributaires du tarif social de l'électricité : le Tarif de Première Nécessité (TPN). Cette mesure permet une réduction annuelle d'environ 14 % de la facture TTC.



Malheureusement, ceux qui ne peuvent bénéficier du TPN et qui rencontrent des difficultés de paiement de leur facture d'électricité, n'ont pas d'autre issue que de se voir réduire leur puissance électrique ou couper leur alimentation électrique.

	2017
Nombre de coupures pour impayés	5 967
Nombre de réduction de puissance pour impayés	1 974

A partir du 1^{er} janvier 2018, les tarifs sociaux de l'énergie (électricité et gaz) vont disparaître au profit du chèque énergie valable pour les factures de tout type d'énergie.

La qualité et la continuité de fourniture

Dans le cadre de sa mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité à chaque abonné.

Le **décret qualité** du 24 décembre 2007 détermine ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité :

- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 volt) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Le Critère B

Le critère B est l'indicateur pour mesurer la qualité de l'énergie et la continuité de fourniture. Il correspond au temps de coupure vu par un abonné.

Le critère B recense les coupures techniques intervenant sur le réseau du fait de l'homme ou non, mais aussi les incidents climatiques qui peuvent être :

- « normaux » : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment dans l'année.
- « exceptionnels » : ces événements font l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

Depuis 2014, les années sont relativement stables. Toutefois, le Critère B augmente de **41 % en 2017**.

Le département de la Marne n'est pas dans une zone géographique où il y a beaucoup d'intempéries mettant en péril le réseau électrique. **De plus, le réseau BT est à 68,5 % enfoui et donc imperméable aux événements climatiques.**

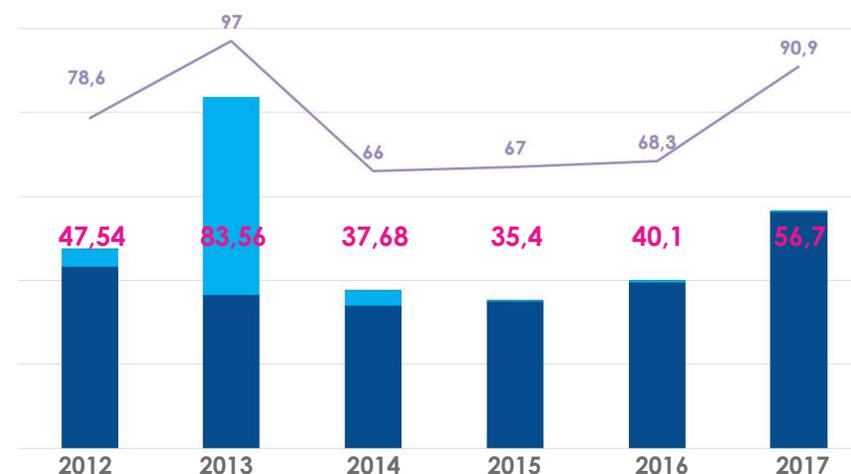
Les coupures

Le critère B prend en compte les coupures intervenues sur le réseau électrique BT et HTA. Il recense :

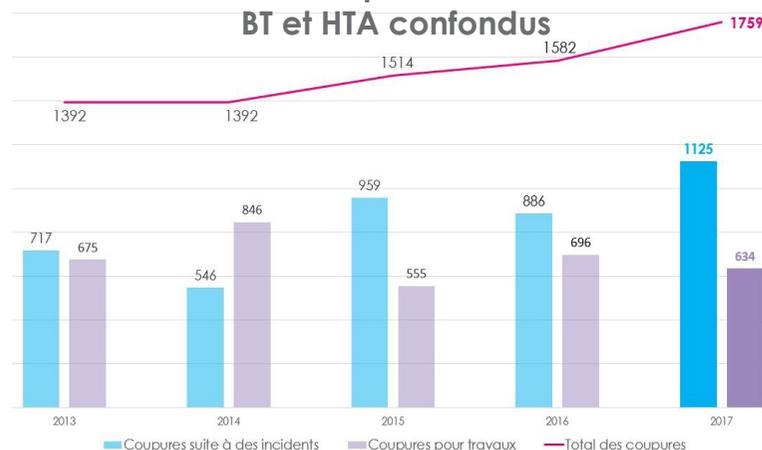
- les coupures pour travaux, du fait d'interventions techniques programmées ;
- les coupures pour incidents, bien évidemment non programmées (accidents, événements climatiques...).

En 2017, le nombre de coupures pour travaux baisse de 9 % tandis que le nombre de coupures pour incidents augmente de 27 %. A savoir que, dorénavant, les travaux d'élargissement se font hors tension.

Evolution du Critère B depuis 2012



Nombre de coupures sur les réseaux BT et HTA confondus



La valeur de la Concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- des réseaux (canalisations BT et HTA) ;
- des postes de transformation ;
- des comptages (compteurs, matériel de comptages...) ;
- des branchements ;
- des transformateurs ;
- d'autres ouvrages (cellules, IACM,...).

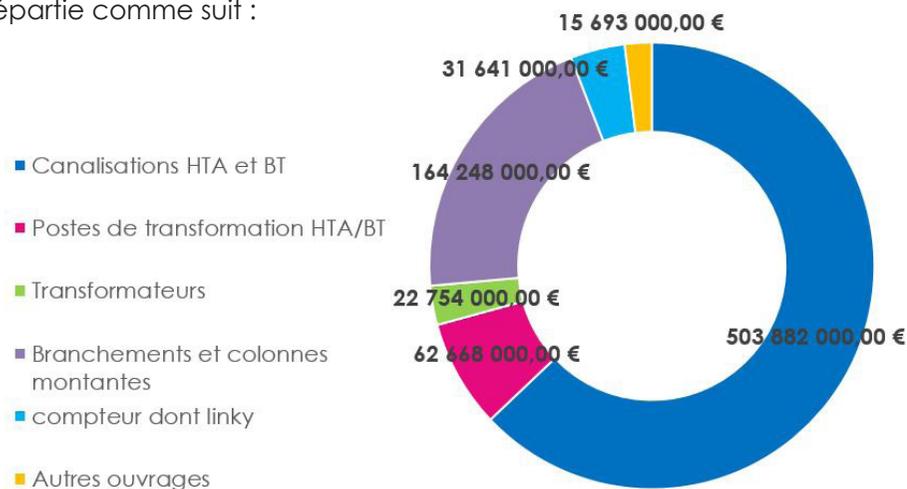
Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ENEDIS ou le SIEM.

Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ENEDIS a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (déposes, renouvellements et poses) affectant ces inventaires.

En 2017, la valeur de la concession s'élève à 800 886 k€.

Valeur brute au 01/01/2017 pro forma	Mise en concession en 2017	Retrait de la concession en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2017
774 224 k €	35 641 k €	- 8 979 k €	800 886 k €

Elle se répartie comme suit :



Les investissements d'ENEDIS et du SIEM

Ceux-ci sont de deux formes : les investissements réalisés et les investissements mis en concession dans l'année.

Les investissements réalisés en 2017 (investissements d'ENEDIS et du SIEM, chiffres issus du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire) :

k€	ENEDIS	SIEM
Raccordement des consommateurs et producteurs*	12 685	3 512
Investissements pour amélioration du patrimoine	12 104	12 266
Total en k€	24 789	15 778

* Les participations des bénéficiaires des travaux sont incluses dans les montants

Les investissements mis en concession en 2017 et enregistrés dans le patrimoine concédé :

Financement ENEDIS	Financement SIEM	TOTAL
22 021 k€	13 620 k€	35 641 k€

Les écarts entre les montants investis et mis en concession ont plusieurs explications :

- les travaux réalisés par ENEDIS et le SIEM sont comptabilisés annuellement tandis que les travaux mis en concession comportent des régularisations des années passées.
- Les investissements du SIEM correspondent aux coûts réels des travaux alors que, dans les fichiers d'ENEDIS, ces travaux « SIEM » sont valorisés à l'aide d'un barème national.

COMPÉTENCE GAZ

La compétence

Les activités économiques du gaz naturel

La chaîne gazière compte 3 activités principales : la production, l'acheminement et la commercialisation.



La production : Exploration Extraction Exportation

Le gaz naturel extrait des gisements est transporté par voie maritime (méthanier) ou terrestre (gazoduc).

L'acheminement par les gestionnaires de réseau

Le réseau de transport amène le gaz naturel à haute pression à l'entrée des communes.
Le réseau de distribution achemine le gaz des réseaux de transport aux clients finals. Les distributeurs sont aussi en charge du comptage des consommations.

La commercialisation par les fournisseurs

Les fournisseurs contractualisent avec les consommateurs.
Ils achètent du gaz aux producteurs.

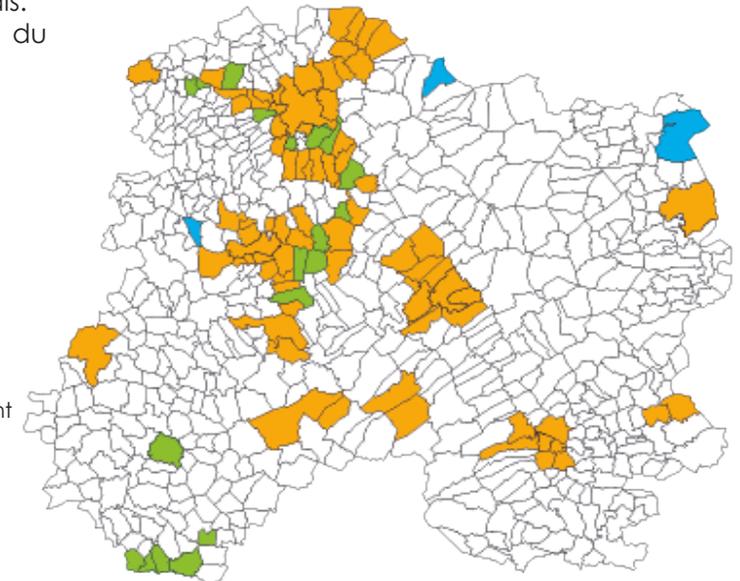
La distribution publique de gaz

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est un service public communal délégué à des entreprises privées ou publiques. Le SIEM est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire des 22 communes marnaises lui ayant transféré leur compétence.

GRDF est le concessionnaire sur les 20 communes desservies en gaz et ayant transféré leur compétence au SIEM ainsi que sur les 79 autres communes du département.



-  Communes desservies en gaz naturel
-  Communes desservies en gaz naturel et ayant transféré leur compétence au SIEM
-  Communes non desservies en gaz naturel mais ayant transféré leur compétence au SIEM



Les chiffres clés de la concession SIEM au 31 décembre 2017

2016	2017
4 900 clients	4 991 clients
163 456 m de réseau	164 174 m de réseau
153 439 MWh de gaz acheminés	144 271 MWh de gaz acheminés
1 792 430 € de recettes d'acheminement	1 730 842 € de recettes d'acheminement

Le réseau de distribution de gaz naturel : un réseau sensible

Les canalisations de distribution publique de gaz sont soumises à un contrôle et une surveillance minutieuse au quotidien par les équipes GRDF. Le réseau gaz est un réseau sensible et dangereux. Son emplacement et son état sont rigoureusement encadrés et surveillés. GRDF doit anticiper les risques de dommages et d'incidents et garantir la sécurité des personnes et des biens.

GRDF investit sur le territoire national plus d'un million d'euros dans la sécurité du réseau :

- moderniser le réseau (50 %)
- assurer la maintenance et le dépannage des clients (25 %)
- surveiller le réseau et former les professionnels à ses spécificités (25 %)

En 2017, sur la concession SIEM, GRDF a relevé :

139	appels urgence gaz
76	incidents
106	clients coupés
0	clients évacués



Le gaz naturel n'a pas d'odeur. Son odorisation a été conçue pour faciliter la détection rapide de fuite de gaz.

Les équipes de GRDF sont prêtes à intervenir
7 jours / 7
24 heures / 24

au **0800 47 33 33**.



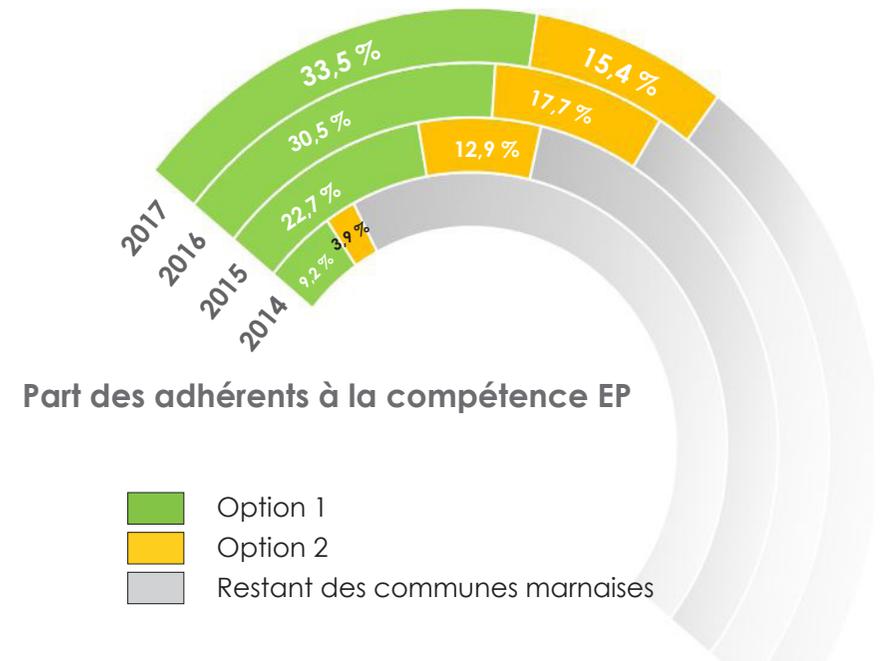
COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence

Depuis le 1er janvier 2014, le Syndicat propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public le transfert de cette compétence avec différentes options.

Nombre d'adhérents aux options	2017	2016	2015	2014
Option 1 : <ul style="list-style-type: none"> • entretien du réseau d'éclairage public • participation financière du SIEM à hauteur de 25% sur les travaux neufs • réponses aux DT-DICT • accès au SIG (Système d'Informations Géographiques) 	206	188	141	57
Option 2 : <ul style="list-style-type: none"> • participation financière du SIEM à hauteur de 25% des travaux neufs 	95*	96*	80*	24*

* dont une Communauté de Communes de 14 communes



Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Cotisations des membres	514 381,41 €	Maintenance des installations	464 838,95 €
Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	1 200 000,00 €	Géolocalisation des ouvrages	46 837,35 €
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Participations des Collectivités aux travaux	2 271 567,77 €	Travaux sur le réseau EP	4 203 353,71 €
FCTVA	383 606,99 €	Autres investissements	19 511,21 €
TOTAL des recettes	4 369 556,17 €	TOTAL des dépenses	4 734 541,22 €

LES CHIFFRES 2017

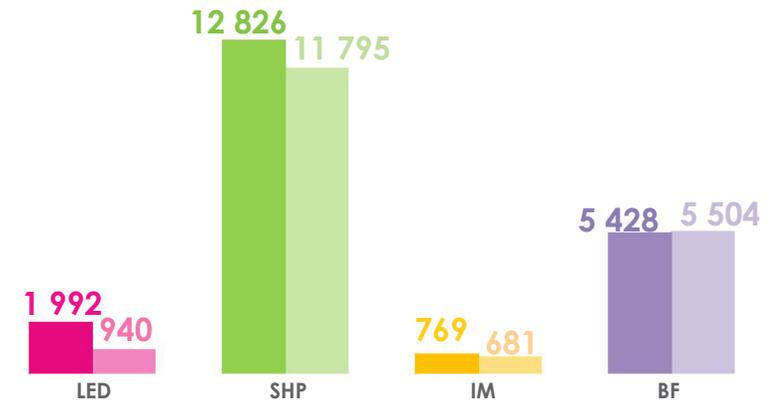
305	mandats
734 541,22 €	mandatés
359	titres
369 556,17 €	perçu

COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

La maintenance

En 2017, le SIEM gère un parc de **21 015 points lumineux** répartis sur les 206 communes ayant transféré la compétence EP option 1.

Type de points lumineux	2017	part en %	part en % en 2016
Ballon Fluo (BF)	5 428	25,83 %	29,14 %
Sodium Haute Pression (SHP)	12 826	61,03 %	62,28 %
Iodure Métallique (IM)	769	3,66 %	3,61 %
LED	1 992	9,48 %	4,98 %



- 6 entreprises interviennent pour le compte du SIEM sur les 206 communes adhérentes :
- soit dans le cadre d'une maintenance curative : remplacement des ampoules ;
 - soit dans le cadre de pannes : problème sur un lampadaire, secteur dans le « noir »...

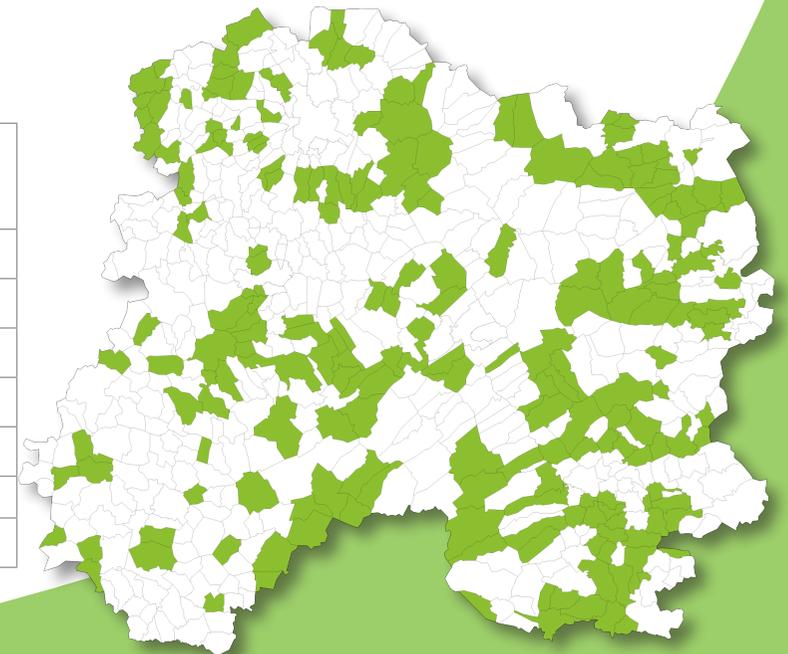
Parc lumineux du SIEM en 2017 par rapport à 2016

En 2017, les entreprises ont réalisé **1 235 dépannages**.

Carte des communes ayant choisi l'option 1

Près de **6 interventions** par commune / an

Entreprise	Interventions réalisées en 2016	Nombre de communes dans les lots	Nombre d'interventions par communes*
DRTP	500	46	10
ENGIE	203	33	6
SPIE	178	19	9
CEGELEC	105	50	2
SOMELEC	41	19	2
VIGILEC	208	39	5
Total	1 235	206	5,99



* Ratio arrondi à l'entier inférieur

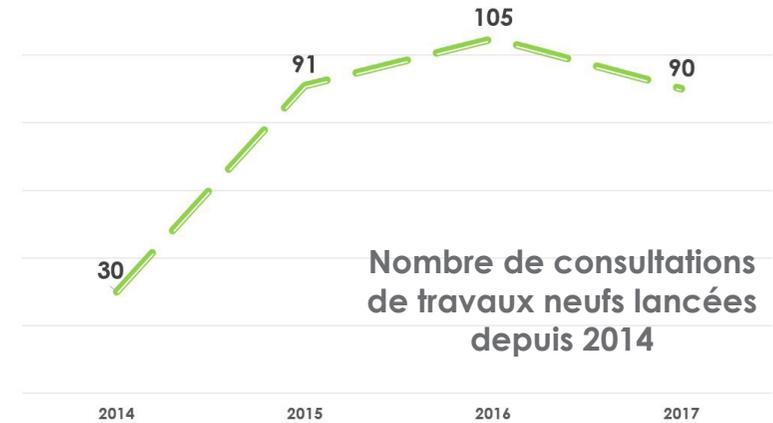
COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux neufs

En 2017, le SIEM a lancé **90 opérations** de travaux neufs.

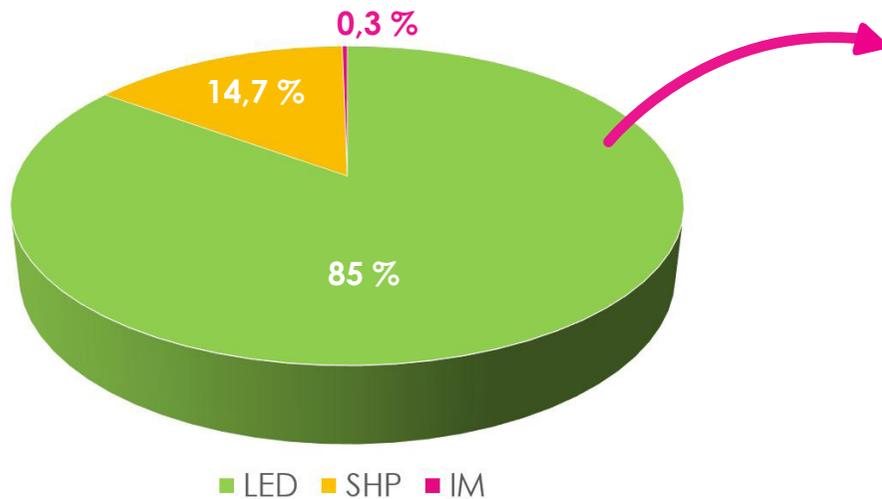
Ces travaux ont été réalisés dans le cadre :

- d'une opération conjointe d'effacement ou de renforcement de réseau
- d'une opération de rénovation du réseau d'éclairage public
- d'une opération de création d'un réseau d'éclairage public



Ces opérations de travaux neufs ont permis de poser **1 454 luminaires** soit une augmentation de **+ 16 % par rapport à 2016**.

Type de luminaires posés en 2017 en %



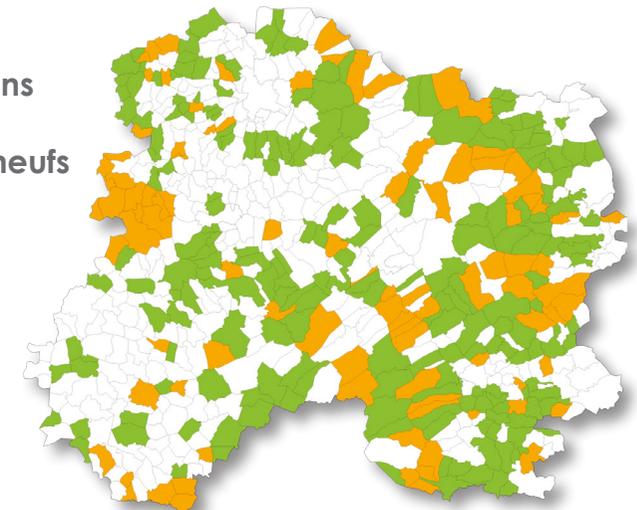
Type de luminaire	Nombre de luminaires posés
LED	1 235
SHP	215
IM	4
TOTAL	1 454

Depuis 2014, le SIEM a posé **5 165 points lumineux**.

Type de luminaire	Nombre de luminaires posés	Part en %
LED	3 797	74 %
SHP	1 325	25 %
IM	43	1 %

Carte des communes dans lesquelles le SIEM peut intervenir pour les travaux neufs

Option 1
Option 2



COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le programme de remplacement des luminaires « Ballon Fluo »



FRIGNICOURT
26 lanternes
remplacées



SOMPUIS
112 lanternes changées



MOSLINS
31 crosses + lanternes sur
support béton changées



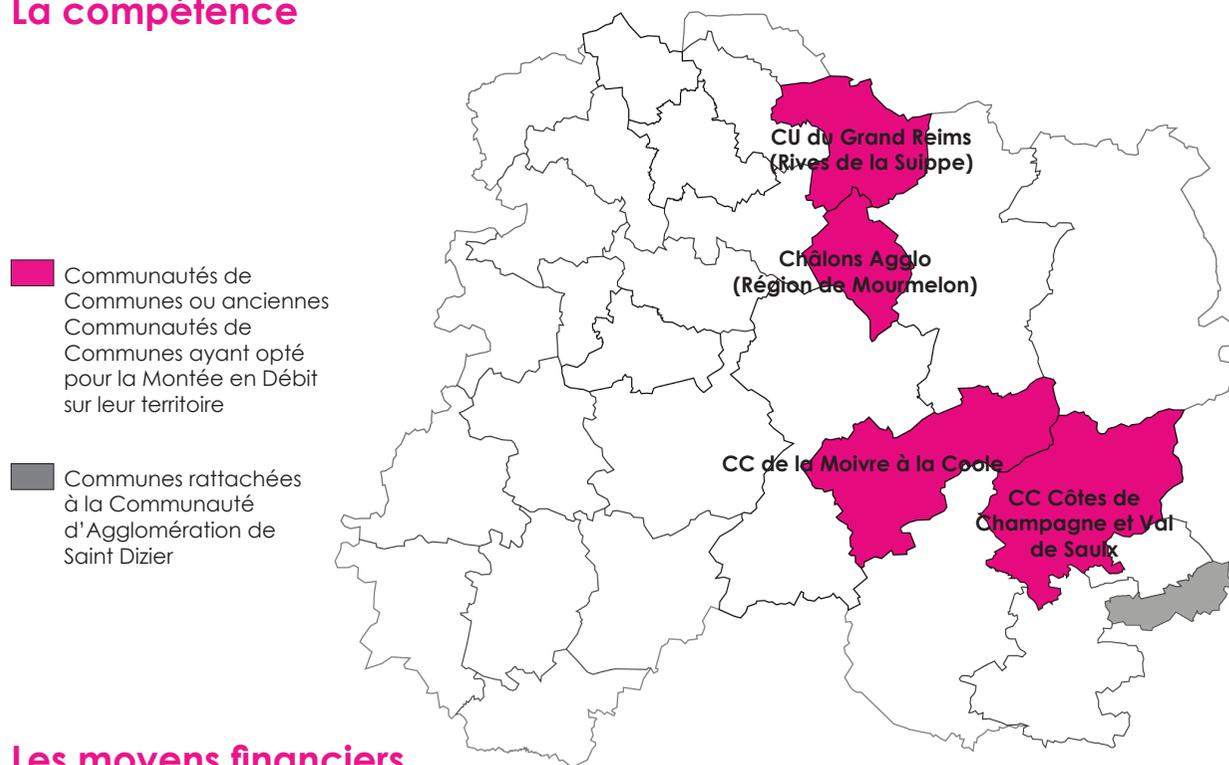
En 2017, **621 lampes Ballon Fluo** ont été remplacées dans **42 communes marnaises**.

Dans le cadre de la fixation d'exigences en matière d'écoconception des produits liés à l'énergie, la Commission Européenne a souhaité, dès 2009, identifier et réduire les effets nuisibles à l'environnement de ces produits. Ainsi, **depuis le 13 avril 2015, la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure, appelées « Ballons fluorescents », des lampes mixtes et de certaines lampes Sodium Haute Pression (SHP) de 1^{ère} génération est interdite.**

Depuis 2015, les fournisseurs disposant encore de lampes à vapeur de mercure ont pu les vendre et les remplacer sur les installations existantes. Aujourd'hui, plus aucune entreprise ne dispose de ces lampes. Il est donc nécessaire que les installations considérées comme vétustes soient changées et remplacées par du matériel moins énergivore comme la technologie LED.

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La compétence



Pour rappel :

Au 1^{er} janvier 2016, 25 Communautés de Communes adhéraient à la compétence Aménagement Numérique. Dans le courant de l'année 2016, la compétence a été reprise par la Région Grand Est.

Le SIEM a tenu ses engagements pour les 4 territoires ayant choisi une solution intermédiaire avant le déploiement de la fibre optique sur tout le département : la Montée en Débit.

Au 1^{er} janvier 2019, à la fin des travaux de Montée en Débit, la compétence Aménagement Numérique sera rendue à toutes les Communautés de Communes.

Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Remboursement divers	37 822,86 €	Charges diverses (générales, de personnel...)	120 111,97 €
Subvention d'équilibre	76 000,00 €		
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Participations des Collectivités	1 309 447,29 €	Etudes	9 180,00 €
Subventions Etat, Région, Département	295 727,43 €	Travaux	3 176 063,48 €
Emprunt	2 500 000,00 €		
Total des Recettes	4 218 997,58 €	Total des Dépenses	3 305 355,45 €

Châlons Agglo(Région de Mourmelon)

LES CHIFFRES 2017

229	mandats
3 305 355,45 €	mandatés
36	titres
218 997,58 €	perçu

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

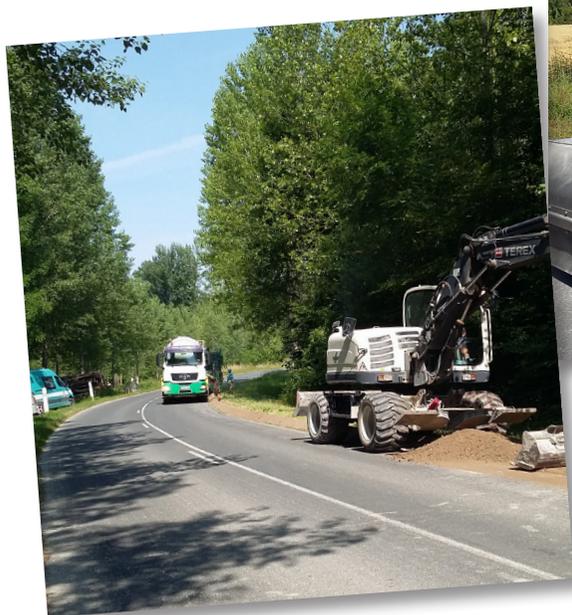
Les travaux de Montée en Débit (MED)

Suite à l'attribution du marché de Conception, Réalisation et Exploitation en octobre 2016, les premiers travaux ont démarré en avril / mai 2017. Le groupement d'entreprises SOBECA/SOMELEC/FM PROJET ont réalisé **80,6 km** de Génie Civil sur les 4 territoires ayant opté pour la Montée en Débit :

- ouverture de tranchées ;
- pose de fourreaux dans du béton coloré ;
- construction des chambres de raccordement.

Au 31 décembre 2017, les travaux sur la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx ainsi que sur la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole sont entièrement terminés. Les opérations sur les territoires de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Mourmelon (rattachée à Châlons Agglo depuis le 1er janvier 2017) et de l'ancienne Communauté de Communes des Rives de la Suippe (rattachée à la Communauté Urbaine du Grand Reims depuis le 1er janvier 2017) ont démarré.

Le coût total des travaux terminés en 2017 s'élève à 1 899 506,54 € TTC.



Chambre de raccordement



SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, le SIEM propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public de répondre à leur place aux Déclarations de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Ce service a été mis en place au 1^{er} janvier 2014 conjointement à la compétence Éclairage Public.

LES CHIFFRES 2017

56	206	262	5 054	23
communes au service DT-DICT uniquement	adhérents à la compétence Éclairage Public option 1	communes sur lesquelles le SIEM répond aux DT-DICT	DT-DICT traitées en 2017 sur 242 communes	DT-DICT traitées en moyenne par jour travaillé

Le temps accordé par les agents du SIEM aux réponses aux DT-DICT correspond à **un équivalent temps plein**.

Les réponses aux DT-DICT sont incluses gratuitement dans l'option 1 de la compétence éclairage public. Indépendamment, chaque collectivité qui gère son réseau d'éclairage public peut établir une convention avec le SIEM et lui confier ce service moyennant une cotisation annuelle.

Pour en savoir plus : www.siem51.fr - Onglet Compétences & Services

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Instauré par la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) repose sur l'obligation de réaliser des économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergies appelés « obligés » (électricité, gaz, GPL, fioul, chaleur et froid, carburants). Ces derniers doivent inciter à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients mais aussi auprès des professionnels, ménages, Collectivités... L'objectif d'économies d'énergie à réaliser est fixé par les pouvoirs publics pour une période de 3 ans.

La réalisation de travaux de rénovation énergétique (remplacement de chaudière, isolation de la toiture et des murs, remplacement des ouvrants...) ouvrent droit à des CEE obtenus grâce aux kwh estimés économisés par l'exécution de ces opérations. Les CEE peuvent ensuite être échangés pour obtenir une prime correspondant à plus ou moins 5 % du montant global des travaux (prime variable en fonction des opérations réalisées et de la facture justificative finale).

Depuis 2014, le SIEM a mis en place, sur son site internet, une plateforme de valorisation des travaux de rénovation énergétique menés par les organismes publics (Collectivités, EPCI, Office Public d'Habitat, Direction de l'Etat...) afin d'obtenir leur prime en quelques clics.

Les démarches sont simplifiées : la demande est déposée directement en ligne sur la plateforme, les offres de primes sont réceptionnées sur l'espace personnalisé.

Une seule exigence : les demandes doivent être impérativement déposées **AVANT** la signature de devis ou bons de commande.

Rendez - vous sur la [plateforme du SIEM](#) pour découvrir les opérations éligibles aux CEE.

Ces démarches d'obtention des CEE existent également pour les particuliers et les entreprises. Plus de renseignements sur www.certificat-economies-energie.com



LES CHIFFRES DES CEE DEPUIS 2014

37	54 569
projets déposés	GWh estimés économisés

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Le conseil et l'information des consommateurs

Le SIEM, en tant qu'autorité concédante, veille au respect des usagers du service public de distribution d'électricité. Il est le lien entre les abonnés et le concessionnaire.

Il est donc important pour le SIEM de diffuser des **informations vraies, claires et compréhensibles par tous**, notamment pour les non initiés au domaine de l'énergie. Le SIEM est présent sur les réseaux sociaux et diffuse 4 newsletters dans l'année. Elles traitent de l'actualité du domaine énergétique mais aussi du SIEM, de ses projets, de ses orientations, de ses décisions.

Chaque année, le syndicat réunit ses délégués communaux et communautaires au sein de leur **Commission Locale d'Energies** (CLÉ).

En 2017, 7 CLÉ ont été organisées pour présenter le bilan de l'année écoulée, les projets à venir et surtout échanger avec nos adhérents sur tous les sujets qui leur semblent opportuns.

Sur les 506 délégués invités, environ 50% étaient présents. Ce qui est une bonne moyenne puisque les 3/4 des réunions ont lieu en journée.

Tous les ans, le SIEM participe au Carrefour des Elus organisé par l'Association des Maires de la Marne lors des 2 premiers jours de la Foire de Châlons-en-Champagne.

Durant ces 2 journées, les agents du syndicat accueillent les élus du département de la Marne et de la région Grand Est, dans un esprit convivial, afin de répondre à leurs questions. Le SIEM reçoit aussi quelques réclamations et les agents mettent tout en oeuvre pour résoudre les problèmes soulevés dans les plus brefs délais.



Le SIEM dispose d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux** (CCSPL) créée en 2013. Cette commission a pour vocation :

- d'échanger sur les problèmes que peuvent rencontrer les consommateurs avec les fournisseurs et les distributeurs d'énergie ;
- d'informer les consommateurs sur les différentes dispositions réglementaires ;
- d'éclaircir certains aspects techniques comme la différence entre fournisseur et distributeur, la composition des factures...

Composée de 3 membres du Comité Syndical et 6 membres d'associations de consommateurs, familiales et de Chambres Consulaires, les réunions sont l'occasion d'échanger sur les questions relatives au domaine de l'énergie. Elles permettent d'aborder des thèmes concrets tels que le compteur LINKY, les obligations des distributeurs et des fournisseurs, les litiges...



232

abonnés à la Newsletter

235

followers sur Twitter

Le Médiateur national de l'Énergie

Le Médiateur national de l'énergie (MNE) est une autorité publique administrative indépendante créée par la loi du 7 décembre 2006. Elle a pour mission de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie et d'informer les consommateurs d'énergies sur leurs droits.

Tournée principalement vers les particuliers, la loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique plus sobre, dite loi Brottes, ouvre l'accès aux services du médiateur aux professionnels, artisans, syndicats, associations, collectivités locales.

Avec la loi du 17 août 2015 relative à la TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte), le champ d'actions du médiateur s'est élargi et n'est plus réduit qu'aux secteurs du gaz et de l'électricité. Il est désormais compétent pour le gaz pétrole liquéfié (GPL), le gaz en citerne et en bouteille, le fioul, le bois et les réseaux de chaleur.

2 outils fondamentaux ont été mis en place par les services du MNE :

- SOLLEN : l'outil en ligne de gestion des litiges accessible via le site internet du médiateur www.energie-mediateur.fr
- le site internet www.energie-info.fr permet d'obtenir rapidement des informations utiles grâce à ses fiches pratiques et ses comparateurs d'offres.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les Groupements d'achats

Depuis 2007, les consommateurs (particuliers et professionnels) peuvent choisir leur(s) fournisseur(s) d'énergie. Deux types d'offres s'offrent à eux :

- les Tarifs Réglementés de Vente (TRV), fixés et régulés par les pouvoirs publics. Ils ne peuvent être proposés que par les fournisseurs historiques, à savoir EDF pour l'électricité et ENGIE pour le Gaz (d'autres fournisseurs peuvent les proposer : les Entreprises Locales de Distribution (ELD) qui n'ont pas fusionné pour créer EDF-GDF en 1946 comme Gaz de Bordeaux, Electricité de Strasbourg...).
- les offres de marché proposées par les fournisseurs historiques et alternatifs. Elles sont librement fixées par les fournisseurs mais restent néanmoins encadrées dans la constitution du prix.

En 2010, la loi NOMÉ (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité) supprime certains **TRV de l'électricité** au 31 décembre 2015 :

- les sites avec un contrat appelé Tarif Vert ayant une puissance souscrite supérieure à 250 kva (et alimentés par le réseau HTA).
- les sites avec un contrat appelé Tarif Jaune ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kva.

Enfin, la loi de consommation du 13 février 2014 met fin aux **TRV du gaz** pour les sites professionnels et publics de façon échelonnée :

- au 31 décembre 2014 pour les sites consommant plus de 200 MWh/an.
- au 31 décembre 2015 pour les sites consommant plus de 30 MWh/an.

A la suite de ces deux dispositions législatives, le Comité Syndical du SIEM décide de mettre en place des Groupements d'achats pour la fourniture en énergie des sites des collectivités afin d'aider les adhérents dans leur démarche de mise en concurrence des fournisseurs et de conclure un marché adapté aux besoins des collectivités adhérentes.

LE GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

Créé en 2014, le Groupement de commandes GAZ compte aujourd'hui 61 membres bénéficiant des avantages de la commande groupée.

Passé sous la forme d'un accord-cadre, le marché en groupement permet la sélection du fournisseur proposant la meilleure offre de prix combinée à la meilleure qualité de service : facturation, espace client sur internet, délais de traitement, disponibilité des correspondants...

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **GAZ DE BORDEAUX** est le fournisseur de l'intégralité des sites du Groupement. A ce jour, aucune réclamation sur ses pratiques (facturation, traitement des demandes) n'a été reçue.

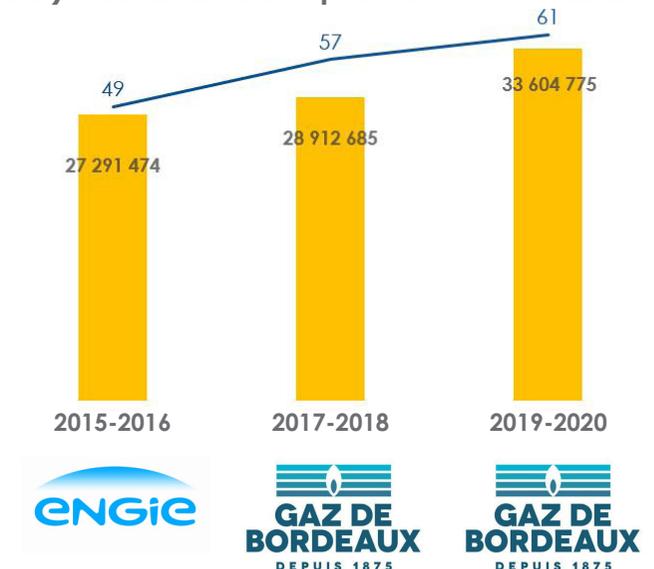
Jusqu'au 31 décembre 2018 (fin du 2^{ème} marché subséquent), le Groupement a permis de réaliser un gain de 49 % sur la molécule de Gaz. Le prix des TRV proposés par ENGIE a lui baissé de 12,3 % depuis le 1^{er} janvier 2015 (prix de la molécule + abonnement).

LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT GAZ AU 31 DÉCEMBRE 2017

1	57	266	28 912	1 062 020,87 €
Fournisseur	membres	sites fournis	GWh consommés	Montant HT global annuel du marché

Evolution du nombre d'adhérents et du volume de consommation (en KWh) en fonction des périodes de contrat

Evolution du prix de la molécule de Gaz en € / MWh



SERVICES AUX ADHÉRENTS

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ

Créé en 2015, le Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ compte aujourd'hui 181 membres bénéficiant des avantages de la commande groupée.

Comme le Groupement GAZ, le marché du Groupement ÉLECTRICITÉ est passé sous la forme d'un accord-cadre pour les mêmes avantages. Pour obtenir un prix optimum, les sites du Groupement ont été séparés en 2 lots :

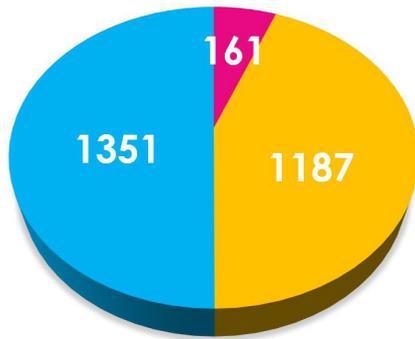
- LOT 1 : les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA : anciens tarifs dits « Jaune » et « Verts »,
- LOT 2 : les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA dits tarifs « Bleus » proposés par EDF.

Pour le 1^{er} marché subséquent couvrant la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2017, deux fournisseurs ont été retenus : ENGIE pour le LOT 1 et Direct Energie pour le LOT 2.

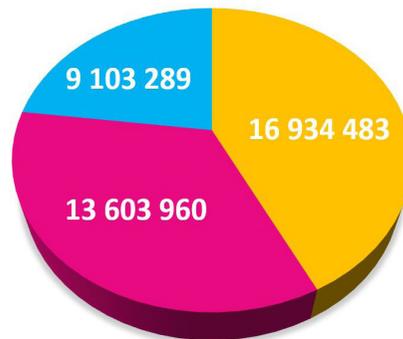
Avec la disparition des Tarifs Jaunes et Verts au 31 décembre 2015, l'objectif premier était de **contenir la flambée des prix de l'électricité** sur ces segments.

Concernant les Tarifs Bleus, l'objectif était d'essayer de **faire baisser la facture d'énergie des membres**. C'est chose faite puisque le Groupement a obtenu un **gain de 10 %** TTC passant ainsi de 0,162 € TTC / KWh avec les Tarifs Bleus au 01/01/2016 à 0,1454 € TTC / KWh avec le Groupement.

Répartition du nombre de sites du Groupement électricité par catégories



Répartition des volumes de consommation en KWh par catégorie



■ Sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA « EP » ■ Sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA « Bâtiments » ■ Sites d'une puissance supérieure à 36 kVA

LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT ÉLECTRICITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

2	181	2 699	39 641	1 944 935,36 €
Fournisseurs	membres	sites fournis	GWh consommés	Montant HT global annuel du marché

Les avantages des Groupements

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent au SIEM pour adhérer aux groupements d'achats. Toutes les communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI), Départements, Régions, services et Direction de l'Etat, organismes publics tels que les SEM*, bailleurs sociaux, collèges, EHPAD, MARPA (...) peuvent devenir membres des Groupements de commandes organisés par le SIEM.

Les atouts de la commande groupée :

- des économies réalisées : économies d'échelle en ne passant qu'un seul appel d'offres contre un par membre, économie sur le prix de l'énergie (molécule de gaz ou électricité) permettant de diminuer la facture annuelle des membres.
- une assistance et un accompagnement du SIEM : le coordonnateur aide les membres du Groupement dans la compréhension des marchés de l'énergie et de la facturation de leur consommation. Il soutient les adhérents dans les démarches avec les fournisseurs ou les distributeurs.
- la conservation de la gestion et de l'exécution des contrats.
- le maintien d'un prix de l'énergie jugé raisonnable, ce qui permettra pour les membres de contenir la flambée des prix de l'énergie.

* SEM : société d'économie mixte



Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

2 place de la Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel : 03.26.64.13.22
Fax : 03.26.64.95.68
mail : siem@siem51.fr

www.siem51.fr

Directeur de la Publication : Pascal DESAUTELS, Président.
Numéro 18 : septembre 2018